



DESTOCAMINE

**Collectif “Déstocamine,
Nappe Phréatique en danger”**

12, rue de la Forêt

68120 Richwiller

☎ 03 89 53 15 32

yann.flory@estvideo.fr

www.destocamine.fr

Monsieur Philippe MARTIN
Ministre de l'Ecologie, du
Développement Durable
Et de l'Energie
246 Boulevard Saint Germain
75007 PARIS

Wittelsheim le 30 septembre 2013

Objet : Réitération de notre demande d’entrevue au sujet de STOCAMINE

Monsieur le Ministre,

Le collectif Déstocamine vous réitère sa demande d’entrevue pour les raisons suivantes :

Votre directeur de cabinet nous a bien proposé une entrevue avec votre conseillère technique Madame Diane SZYNKIER.

Il s’avère que celle-ci ne peut nous recevoir dans l’immédiat et une date d’entrevue n’a pas pu être fixé.

Or une décision de déstockage partiel a été prise en décembre 2012 par le ministère de l’environnement, au vu des seuls éléments fournis par la direction de STOCAMINE.

Nous déplorons que Madame la Ministre Delphine BATHO n'ait pas jugé utile de nous recevoir et d'entendre nos arguments qui plaident pour un déstockage total. L’incendie s’est bien produit parce que STOCAMINE n’a pas respecté le cahier des charges.

En effet, nous pensons que le rapport complémentaire de l'INERIS, postérieur à la CLIS du 7 juillet 2011, a été orienté par la direction de STOCAMINE, ardent défenseur du confinement, pour conclure à un déstockage partiel et confinement, conformément aux conclusions du COPIL.

Cependant, les travaux de retrait actuellement envisagés par Stocamine ne concernent que 56% des déchets mercuriels, ce qui est contraire aux préconisations du COPIL, sur lesquelles s'est également basée la ministre Delphine Batho pour l'allocation de la somme de 100 mio d'euros.

Nos vues sur la durée de l'ennoyage et les risques sismiques divergent fondamentalement de celles de STOCAMINE, car elles sont fondées sur l'expérience de la réalité du terrain et non sur des études théoriques dans un bureau ou un laboratoire.

La solution de confinement proposée est également un non-sens économique. Avec le coût des barrages de bentonite préconisés, l'on pourrait déstocker la quasi totalité des déchets situés au fond de la mine.

L'insistance avec laquelle la direction de STOCAMINE préconise le confinement nous paraît suspecte. Qu'aurait-elle à cacher ?

C'est bien le ministère de l'environnement qui a annoncé le déstockage partiel. Le ministre se doit donc d'entendre la voix des syndicats de mineurs et des associations de défense de l'environnement, réunis au sein du Collectif Destocamine.

Nous exigeons le strict respect et l'application de la loi sur la réversibilité des déchets stockés en mine, prévue dans l'arrêté préfectoral d'autorisation de stockage par Stocamine en 1997, et qui oblige la remontée des déchets au bout de 30 ans d'exploitation. Que vaut le cadre légal si l'Etat n'est pas en mesure de le respecter alors même que c'est objectivement possible ?

Par conséquent nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de bien vouloir nous recevoir et entendre les arguments que nous développons dans ce dossier.

La crédibilité de l'Etat, et du ministère de l'Ecologie en particulier, est engagée. dans ce dossier dont l'enjeu majeur reste la préservation de la plus grande nappe phréatique d'Europe .Seul un déstockage complet garantira la sauvegarde de cette ressource vitale.

En vous remerciant, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Pour le Collectif, Yann FLORY et Etienne Chamik, porte-paroles

Copie à : Madame Diane SZYNKIER, Conseillère technique, chargée des risques technologiques
Monsieur Vincent BOUVIER, Préfet du Haut Rhin
Monsieur Philippe RICHERT Président du Conseil Régional d'Alsace
Monsieur Jean Paul OMEYER, Vice-président du Conseil Régional
Madame Michèle Striffler, Députée européenne
Madame Sandrine Bélier, Députée européenne
Madame Patricia SCHILLINGER, Sénatrice du Haut Rhin
Monsieur Michel SORDI Député-Maire
Monsieur Denis Riesemann, Maire de Wittelsheim
Monsieur François ROUSSEAU, DREAL Alsace, risques technologiques